



Note conceptuelle pour la préparation de l'Avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

XVI^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie à Madagascar (Novembre 2016)

« Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone »

Conformément à son statut d'Assemblée consultative, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) présente depuis 1997, aux Chefs d'État et de gouvernement réunis à l'occasion des Sommets de la Francophonie, un Avis des parlementaires sur le thème du Sommet.

Le XVI^e Sommet de la Francophonie qui se tiendra les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo (Madagascar), sera à nouveau l'occasion pour l'APF de transmettre, par la voix de son président, son Avis et ses recommandations sur le thème du Sommet : « croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone. »

Cette réflexion s'avère une occasion privilégiée pour l'APF de représenter les intérêts et les aspirations des peuples de l'espace francophone. En outre, elle permet à l'Assemblée de participer à la vie institutionnelle de la Francophonie en y apportant une perspective politique.

« En installant le concept de 'croissance partagée', la Déclaration d'Antananarivo promeut un nouveau mode de développement et un nouvel équilibre des relations économiques internationales. En s'appropriant les pratiques d'un 'développement responsable', la Déclaration d'Antananarivo propose une 'nouvelle donne' des relations Nord-Sud. Elle propose la création d'outils pour un développement durable et équitable: concilier équité sociale et rentabilité économique, préservation de l'environnement et création de richesses, choix et financement des nouvelles technologies et pérennité de l'action. »

[Projet de « Déclaration d'Antananarivo »](#)

31^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (9/11 octobre 2015, Erevan)

I. Croissance partagée et développement responsable : des concepts interdépendants

A. Partager les fruits de la croissance à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale

La croissance est traditionnellement définie comme l'accroissement des quantités de biens et services produits sur un territoire donné dans une période donnée. L'évolution de cette richesse est appelée produit intérieur brut (PIB). Il y a croissance à long terme si les quantités produites augmentent plus fortement que la population pour permettre l'augmentation du niveau de vie.

La croissance économique n'est cependant pas synonyme de réduction des inégalités. Que ce soit par son évolution ou par son ratio par habitant, le PIB n'est qu'une mesure globale, une moyenne. Il ne permet d'appréhender ni les inégalités sociales, ni leur évolution. Le PIB moyen d'un pays peut augmenter alors que les revenus diminuent pour une majorité de la population et augmentent fortement pour une minorité. Cela s'applique également à l'échelle internationale : une croissance mondiale forte ne signifie pas nécessairement une diminution des inégalités entre pays du Sud et pays du Nord.

Ainsi, si la croissance apparaît comme une condition nécessaire au recul des inégalités, elle reste néanmoins insuffisante pour y parvenir. Le partage des fruits de la croissance n'est jamais automatiquement égalitaire : le recul des inégalités ne se produit réellement que s'il constitue un objectif social et politique durable. Faire bénéficier de la croissance à toute la population constitue un enjeu politique majeur. A cet égard, la question de l'égalité femme-homme est capitale pour parvenir à un partage plus juste des fruits de la croissance.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que, [selon une étude récente publiée par l'OCDE](#), l'accroissement des inégalités peut avoir un impact négatif sur la croissance. Le creusement généralisé des inégalités de revenu depuis plusieurs décennies a conduit des chercheurs à s'inquiéter de leurs conséquences potentielles pour nos sociétés et nos économies. Ces récentes recherches de l'OCDE révèlent que toute amplification de ces inégalités fait chuter la croissance économique. L'une des raisons en est que les plus défavorisés se trouvent moins à même d'investir pour s'instruire.

Il apparaît donc que la réduction des inégalités, en plus de rendre nos sociétés plus justes, permet également de rendre nos économies plus stables et plus fortes.

B. Concilier développement et responsabilité environnementale

Il n'est pas aisé de donner une définition unique au concept de développement tant les indicateurs utilisés pour le mesurer sont variés. Nous pouvons cependant nous référer à la définition très englobante de l'économiste Douglas North pour qui le développement économique consiste au



passage d'un ensemble d'institutions archaïques à des institutions modernes capables d'œuvrer au bien-être de la population.

Ainsi, contrairement au concept de croissance, qui se réfère à l'augmentation globale de la richesse d'un pays, le concept de développement contient quelque chose de plus difficile à mesurer : l'amélioration du bien-être de la majorité de la population, la garantie de leur liberté, le renforcement de leur sécurité économique, etc.

Dans de récents documents des Nations Unies, l'accent est mis sur le « développement humain » et les mesures correspondantes : l'espérance de vie, l'alphabétisation des adultes, l'accès aux trois niveaux d'enseignement ainsi que le revenu moyen des individus qui conditionne leur liberté de choix. Dans un sens plus large, la notion de développement humain englobe tous les aspects du bien-être des individus, de leur état de santé à leur liberté économique et politique.

La question de l'égalité femme-homme revêt ici une importance toute particulière. En effet, comme le rappelle le nouveau cadre international de développement adopté en septembre dernier par l'Assemblée générale des Nations unies, sans égalité de fait et sans autonomisation économique des femmes, aucun développement n'est possible.

Qu'est-ce qu'un développement *responsable* ? La notion de responsabilité renvoie de manière générale au devoir de répondre de ses actes. Dans la perspective du thème du XVI^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie, nous pouvons nous référer au principe de responsabilité formulé par le philosophe Hans Jonas (1903-1993)¹, qui fait référence dans le domaine de l'éthique environnementale. Pour Jonas, le principe de responsabilité est un impératif du droit de l'environnement, qui établit que les personnes doivent agir de sorte que les effets de leurs actions soient compatibles avec la permanence de la vie humaine sur la planète Terre.

Si l'on suit cette définition de Hans Jonas, il faut alors rapprocher les concepts de développement responsable et celui de développement durable. Ce dernier, pour important qu'il soit, en est encore au stade de l'élaboration, et sa définition ne cesse d'être révisée, élargie et précisée. Dans leur *Atlas du développement durable et responsable* (2011), Antoine-Tristan Mocilnikar et Gilles Pennequin donnent néanmoins une définition relativement complète du concept : « *Le développement durable se veut holistique. Il constitue un nouveau modèle économique de développement centré autour de l'homme, de ses besoins et de ses aspirations. Il participe à l'invention d'un monde reconnu dans sa pluralité, nourri du respect des droits humains et des droits et devoirs écologiques et sociaux. [...] L'enjeu du développement durable est la perpétuation même de l'humanité dans un contexte où la survie au jour le jour de chaque homme devient a priori une réalité tangible, mais où celle de l'espèce humaine est compromise.* »²

¹ Hans Jonas ; *Le Principe responsabilité*, 1979.

² Gilles Pennequin, Antoine-Tristan Mocilnikar ; *L'atlas du développement durable et responsable*, 2011.



Cette idée de préservation des générations futures ressort également du [projet de « Déclaration d'Antananarivo »](#), adopté lors de la 31^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie du 9 au 11 octobre 2015 à Erevan : *« Réchauffement et dérèglements climatiques, pollutions diverses, désertification et déforestation, menaces sur la biodiversité et les écosystèmes, épuisement des ressources naturelles, réfugiés climatiques... le modèle d'un développement économique basé sur une surconsommation voire sur un gaspillage des ressources naturelles n'a plus d'avenir. Il met en péril le devenir de l'humanité. »*

C. Deux concepts interdépendants qui constituent les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone

Le thème du XVI^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie renvoie à deux problèmes que connaissent l'espace francophone et, plus généralement, le monde :

- Des déséquilibres dans le partage des fruits de la croissance au niveau national et international.
- Une nécessité de revoir notre modèle de développement face à l'enjeu climatique.

Ces deux enjeux, s'ils sont différents, sont néanmoins intimement liés et doivent donc se voir apporter une réponse commune, afin que croissance et développement deviennent à la fois plus égalitaires et plus responsables vis-à-vis de la planète.

Croissance et développement sont deux concepts économiques qui interagissent constamment. Le *Rapport mondial sur le développement humain de 1996*, publié par le Programme des Nations Unies pour le développement, affirmait que *« le développement humain est une fin dont la croissance économique est le moyen »*. Pour être viable, la croissance économique doit constamment tirer parti des fruits du développement, tels que l'amélioration des connaissances et des compétences de la main-d'œuvre.

Il faut également souligner que, comme l'ont démontré de nombreux chercheurs, le réchauffement climatique est un facteur de renforcement des inégalités sociales. En effet, certains individus et certains pays sont plus vulnérables que d'autres face aux catastrophes sanitaires et naturelles, et cette vulnérabilité renforce des inégalités déjà existantes. Preuve de l'importance de cet enjeu, un colloque³ s'est tenu à Paris les 18 et 19 juin 2015 à Paris dans le cadre de l'agenda des solutions de la CdP21. Celui-ci a rassemblé chercheurs, représentants de la société civile, élus et organisations internationales pour échanger sur les défis à relever pour préserver la santé et les conditions de vie, et lutter contre les inégalités face au changement climatique. Face à ces inégalités, les participants de cette conférence ont appelé à une action ciblée sur les populations vulnérables.

³« Climat, santé, inégalités : quelles solutions futures ? », 18 et 19 juin 2015, colloque organisé par le ministère français des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.



Un développement responsable, c'est un développement économique qui œuvre pour le bien-être de tous dans le respect des devoirs écologiques et sociaux, et dans le souci de préserver les générations futures. Rechercher une croissance partagée, c'est rechercher une croissance qui, tout en augmentant le niveau de vie moyen de la population, est aussi synonyme de réduction des inégalités, à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale. Ensemble, ces deux nécessités constituent les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone. Afin d'assurer aux générations futures de meilleures conditions de vie dans un environnement préservé, la Francophonie souhaite donc promouvoir un modèle économique basé sur une croissance inclusive et partagée, créatrice d'emplois, et véritablement distributrice de richesses pour le plus grand nombre tout en prêtant une attention particulière aux femmes et aux jeunes.

II. L'expertise des parlementaires francophones en matière de croissance partagée et de développement responsable

A. Avis de l'APF aux X^e et XIV^e Sommets de la Francophonie

Les parlementaires francophones se sont emparés depuis longtemps déjà de ces thématiques économiques et environnementales. En effet, l'APF a voté de nombreuses résolutions concernant notamment la déforestation, la gestion des déchets ou encore le développement des énergies renouvelables, visant à promouvoir dans les législations nationales un développement durable et partagé au bénéfice des populations.

La thématique du développement durable était déjà au centre du X^e Sommet de la Francophonie tenu à Ouagadougou, au Burkina Faso, en 2004. L'Avis de l'APF à cette occasion a mis en avant un certain nombre d'éléments environnementaux, notamment la réduction et la stabilisation des gaz à effet de serre, la prévention de la déforestation et de la désertisation, l'utilisation efficace des ressources naturelles et le respect de la biodiversité, et en a fait des préalables indispensables à tout développement durable.

En 2012, à Kinshasa, en République démocratique du Congo, le thème commun de la Session de l'APF et du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement était: « *Francophonie, enjeux environnementaux et économiques.* » A cette occasion, l'APF, notamment par la voix de son président, Roch Marc Christian Kaboré, a tenu à affirmer son attachement à une mondialisation maîtrisée au bénéfice de tous, qui doit avoir pour objectif majeur de réduire les écarts et les déséquilibres de développement entre les États et les gouvernements membres : « *La Francophonie se doit de jouer un rôle central dans la promotion d'un nouvel ordre mondial plus juste, plus équitable et respectueux des aspirations légitimes des populations francophones.* »

Recommandations de l'APF concernant l'environnement dans l'Avis de Kinshasa :

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Invite les Chefs d'État et de gouvernement à contribuer activement à l'émergence de nouvelles structures d'intervention et de contrôle en matière d'exploitation des ressources naturelles en zones de conflit ;

Encourage la signature et la ratification des instruments internationaux pertinents pour une meilleure Responsabilité Sociétale des Entreprises ainsi que l'accélération de leur transposition en droit interne ;

Encourage les Chefs d'État et de gouvernement à œuvrer pour une meilleure prise en compte du développement durable, à travers notamment la prévention de la déforestation, la gestion des déchets et le développement des énergies renouvelables.

B. La Conférence de Brazzaville

Le 28 mai 2014, une Conférence parlementaire francophone sur les changements climatiques, organisée conjointement par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), s'est tenue à Brazzaville. Les travaux de cette conférence ont porté sur deux thèmes : les enjeux de la Conférence de Paris Climat 2015, et l'émergence économique à l'épreuve du changement climatique.

[La déclaration finale de cette conférence](#) soulignait notamment la nécessité d'un accord équilibré à Paris sur le climat en 2015, portant aussi bien sur l'atténuation que sur l'adaptation, et prévoyant les moyens de mise en œuvre, en particulier l'intensification des transferts de technologie, des mesures de renforcement des capacités et de transfert de savoir-faire envers les pays les plus vulnérables et l'attribution de ressources financières pour l'Afrique.

Les parlementaires francophones ont également insisté, dans la déclaration finale, sur l'importance de la promotion d'un programme positif de lutte contre le dérèglement climatique. Ce programme, fondé sur la coopération, doit avoir pour objectif d'optimiser les opportunités offertes par la lutte contre le changement climatique en matière de diminution de la pauvreté, de développement durable, d'accès à l'énergie, de lutte contre la désertification, la déforestation et la dégradation des sols, de soutien à une agriculture résiliente au changement climatique et de développement d'une économie verte à même de promouvoir la création d'emplois verts notamment pour les jeunes et les femmes.



C. De la CdP21 à la Session d'Antananarivo

Fort de cette expertise acquise depuis 2004, les parlementaires francophones ont également participé aux négociations de Paris sur le climat en novembre et décembre 2015. Le Président de l'APF, Aubin Minaku (Président de l'Assemblée nationale de la RDC), s'est en effet rendu à Paris les 5 et 6 décembre 2015 pour participer au volet parlementaire de la CdP21 organisé par l'Union Interparlementaire (UIP) et le Parlement français. A cette occasion, il a réaffirmé que la lutte contre le réchauffement climatique est l'une des priorités de l'APF. Lors de [son intervention](#), le Président a notamment appelé à « *tout mettre en œuvre pour apporter l'impulsion politique nécessaire et in fine des réponses communes à ce défi de la lutte contre les changements climatiques, notamment à travers des réformes institutionnelles et législatives adaptées et un contrôle parlementaire soutenu des politiques publiques dans ce domaine.* » Il a par ailleurs saisi l'occasion de saluer « *les efforts déployés par plusieurs pays francophones qui ont soumis leurs contributions nationales en vue de l'adoption, ici à Paris, d'un accord ambitieux et équilibré, mais aussi contraignant.* »

Ainsi, la Session d'Antananarivo, en juillet 2016, constitue une nouvelle étape d'un combat engagé depuis une dizaine d'années par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. A cette occasion, les parlementaires francophones pourront mettre à profit leur expertise sur l'enjeu climatique afin de transmettre aux Chefs d'Etat et de gouvernement une perspective politique sur le sujet.